



Demande d'autorisation de loto
A retourner en 2 ex. à la Municipalité
Dûment remplie et signée, **au plus tard**
2 mois avant la manifestation

Les soussignés (nom, prénom et adresse)

M/Mme président/e ou vice-président/e

M/Mme caissier/ère ou secrétaire

de la société

S'engagent, sous leur responsabilité personnelle, à veiller à l'observation des conditions ci-après, auxquelles est subordonnée l'autorisation de pouvoir organiser un jeu de loto, conformément à la loi.

Le de heures à heures

à (local) Destination du produit du loto:

La valeur des enjeux ne devra pas être inférieure au 50% au montant des cartons délivrés.

Un loto ne peut en aucun cas être dirigé par des personnes étrangères à la société organisatrice. La période d'organisation de lotos s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, sous réserve de l'article 14 du règlement communal de police.

Les organisateurs déclarent avoir pris connaissance des instructions ci-annexées.

....., le

Au nom de la société organisatrice (signature à deux personnes)

.....

Autorisation accordée, le

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pascal Favre

Evelyne Thomet